

# L'accueil des mineurs isolés étrangers dans la Marne

## La mort de Denko Sissoko

Le 6 Janvier 2017, un jeune malien de 16 ans, Denko Sissoko, est découvert mort au pied de l'immeuble du SAMIE. Ce décès ne sera rendu public que le lundi 9 janvier. Pour le Conseil Départemental et la gouvernance de la Sauvegarde ce ne peut être qu'un suicide, son accueil dans la Marne n'est en rien responsable de ce geste désespéré... Fermez le ban !

**Mais, les conditions du décès de ce jeune interpellent.** Une manifestation en hommage à Denko, regroupant plus de 200 personnes dont une majorité de MIE, a eu lieu le 11 janvier à Châlons ; la presse locale et rapidement nationale s'est penchée sur cette affaire ; Ibtissam Bouchaara, déléguée du personnel de la Sauvegarde, a dénoncé publiquement les conditions d'accueil des MIE. Aussitôt, la « gouvernance » de la Sauvegarde se sentant mise en cause a réagi et a voulu licencier cette éducatrice. Sur Reims, un comité s'est formé et a organisé la défense de cette salariée qui a finalement été réintégrée 2 mois après, grâce à la décision de l'inspection du travail qui a refusé ce licenciement.

**Parallèlement, le 28 mars, les parents de Denko Sissoko saisissent le tribunal** de Grande Instance de Châlons en Champagne par une plainte contre X pour homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance à personne en danger. Une enquête est alors ouverte.

**Nous soutenons cette procédure juridique.** Mineur isolé de 16 ans, il apparaît que M. Denko Sissoko a été maintenu pendant les 3 mois qu'a duré l'évaluation de sa minorité, dans une situation précaire la plus totale, sans suivi ni accompagnement effectif sur le plan éducatif et médical. N'en déplaise au Conseil départemental, Denko Sissoko n'a pas menti sur son âge et ses papiers n'ont pas été falsifiés !

## La loi en vigueur et ses applications sur le terrain...

**Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français.** De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Il n'existe pas de statut juridique propre aux MIE. Ils relèvent du dispositif français de protection de l'enfance, qui ne pose aucune condition de nationalité. Le statut d'enfant devrait prévaloir, conformément aux engagements de la France, au titre de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant.

**Dès lors qu'il est reconnu mineur et isolé,** un jeune étranger relève du dispositif de droit commun de la protection de l'enfance qui s'adresse aux mineurs en danger. Cette mission de protection des MIE est effectuée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) des Conseils Départementaux.

**Cette aide sociale à l'enfance fonctionne à deux vitesses** dans beaucoup de départements, dont celui de la Marne ; le traitement discriminatoire des mineurs étrangers n'a rien à envier à celui que mettrait en place le Front National s'il était au pouvoir !

**Dans la Marne, le Conseil Départemental** a délégué cet « accueil » des MIE à l'association « La Sauvegarde ». Le SAMIE (Service d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers) est ainsi créé, au sein de cette association, en septembre 2015. Il accueille au foyer Bellevue à Châlons en Champagne plus de 70 MIE dans un ancien foyer de travailleurs immigrés des années 60-70 transformé en « résidence » sociale où ils côtoient des adultes dans une situation sociale des plus précaires. Les conditions d'accueil sont lamentables : bâtiment non sécurisé ; absence de personnel de nuit de 18h à 9h ; mauvais accès aux soins médicaux ; quasiment aucun suivi des jeunes en difficultés sanitaires et psychologiques ; intervention régulière de la police à l'intérieur du centre pour expulser ou arrêter des jeunes en fin de prise en charge ; pas de scolarisation pour les jeunes en attente d'évaluation durant une période pouvant durer plus de 4 mois ; etc.

**Ces conditions d'accueil, qui sont aussi les conditions de travail des 4 éducateurs de la Sauvegarde salariés au SAMIE, ont été pointées du doigt au sein de cette entreprise par une déléguée du personnel en décembre 2016.**

## Mobilisons-nous !

Cinq mois après cette mort d'un jeune de 16 ans, les conditions d'accueil n'ont pas fondamentalement changé :

- **Ce ne sont pas des travaux de rafistolage** qu'il faut, mais le déménagement de ce SAMIE dans un lieu d'accueil digne de ce nom, strictement réservé aux MIE.
- **4 éducateurs pour plus de 70 jeunes est en soi un scandale !** La « gouvernance » de la Sauvegarde a accepté cette commande du Conseil départemental qui tend à prouver que ce n'est pas (ou plus) une association à but non lucratif mais une entreprise en recherche de marchés acceptant tout et n'importe quoi des donneurs d'ordre.
- **Un encadrement médical de mineurs** en difficultés sanitaires et psychologiques doit se mettre en place.
- **Un encadrement** éducatif, pédagogique et juridique doit être assuré.
- **La hiérarchie du SAMIE ne doit pas être l'auxiliaire de police.** Elle n'a pas pour fonction de fouiller les chambres des jeunes, ni de renseigner la police permettant leur expulsion, ni d'ordonner aux équipes éducatives de le faire.

## Nous devons donc nous mobiliser pour imposer ces changements.

Le Conseil départemental ne manquera pas de nous rétorquer que tout cela coûtera trop cher ! En 2016, il a consacré 3 millions d'euros aux mineurs isolés étrangers sur un budget de 500 millions (soit 0,6%). Mais, nous ne savons rien sur le détail de ces dépenses. Par exemple, il mène un travail juridique de suspicion généralisée au sujet de la minorité de ces jeunes. Il paie ainsi (certainement grassement) un cabinet d'avocats rémois pour tenter d'éliminer le maximum de jeunes de cet accueil en mettant en cause (la plupart du temps sans preuve réelle) l'authenticité des documents d'état civil produits. A cela peuvent s'ajouter des examens médicaux voulant soi-disant prouver que le jeune a plus de 18 ans alors que le résultat de ces examens a une marge d'erreurs d'environ 18 mois.

## C'est de l'argent public, le Conseil départemental doit donner le détail de ses comptes !

Comité Denko Sissoko, ne tournons pas la page

### Deux évènements à Reims le samedi 20 mai 2017

#### Samedi 15h

##### Rencontre avec Olivier Favier

Médiathèque Jean Falala

Olivier Favier est historien, traducteur et reporter indépendant, petit fils d'un sidérurgiste, immigré italien, qui avait quitté l'Italie fasciste à 16 ans. Son livre est un recueil d'articles et de portraits de migrants dans lequel il a voulu placer le lecteur du côté de celui ou celle qui part, afin de faire entendre tout ensemble des raisons et des rêves, des souffrances et du courage. Venez discuter avec lui et le Collectif Solidarité Migrants ainsi qu'une juriste spécialisée pour les mineurs isolés.

#### Samedi 19h

##### Ciné-débat « J'ai marché jusqu'à vous » (52 min)

auteur, réalisateur Rachid Oujdi, musique HK, Maison de quartier « Maison Blanche », 41 boulevard des Bouches du Rhône.

Ils ont moins de 18 ans, on les appelle les « Mineurs Isolés Etrangers ». Venus seuls, principalement d'Afrique et du Moyen-Orient, ces voyageurs sans visas débarquent à Marseille au terme d'un très long périple. En attendant leur majorité, ils sont censés se trouver sous la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance.